

Le système de gestion de l'information sur la santé publique

Le système de gestion de l'information sur la santé publique – qu'est-ce que c'est?

Le système est un dossier de santé publique électronique sécurisé et intégré qui contient des renseignements de santé publique importants. Il est géré par Santé, Aînés et Vie active Manitoba. Vos renseignements médicaux personnels sont recueillis en vue de consigner les immunisations, de gérer les enquêtes sur les maladies transmissibles et les éclosions de celles-ci et d'offrir des soins de santé. Les professionnels de la santé autorisés utilisent le système afin de mettre à jour, d'analyser et de transmettre les renseignements essentiels à la gestion de problèmes de santé comme la rougeole et d'autres maladies transmissibles au Manitoba.

Quels sont les renseignements contenus dans le système?

Le système contient des renseignements médicaux personnels des résidents du Manitoba (actuels et anciens), en ce qui concerne :

- les vaccinations;
- les maladies transmissibles;
- le facteur rhésus prénatal.

Qui peut accéder à mes renseignements dans le système?

Les professionnels de la santé autorisés du Manitoba peuvent accéder à vos renseignements médicaux dans le système lorsqu'ils en ont besoin pour vous fournir des soins de santé. Ces professionnels signent une promesse de confidentialité visant la protection de vos renseignements médicaux personnels et s'engagent à ne visionner que le minimum de renseignements nécessaires pour vous soigner.

Comment est-ce que mes renseignements sont protégés dans le système?

Le système protège vos renseignements des façons suivantes :

- en limitant le nombre d'utilisateurs pouvant accéder au système;
- en utilisant des mots de passe et le cryptage de données;
- en effectuant le suivi de l'accès des utilisateurs.

En tout temps, vous pouvez aussi exiger :

- d'obtenir une copie de vos renseignements médicaux personnels qui sont entreposés dans le système;
- de savoir qui a visionné vos renseignements dans le système;
- de renforcer la sécurité de vos renseignements en présentant une directive de non-divulagation.

Qu'est-ce qu'une directive de non-divulagation?

Une directive de non-divulagation ordonne au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active de « masquer » vos renseignements dans le système. Cela veut dire que les fournisseurs de soins de santé autorisés peuvent voir uniquement votre numéro d'identification personnel, qui se trouve sur votre carte de santé du Manitoba.

Dans certaines situations particulières, par exemple lors d'une urgence en matière de santé publique ou pour éviter la propagation d'une maladie, certains fournisseurs de soins de santé autorisés pourront temporairement outrepasser le masquage pour avoir accès aux renseignements nécessaires à la prestation de soins sécuritaires et de qualité.

Comment puis-je accéder à mes renseignements, ou déposer ou retirer une directive de non-divulagation?

Veuillez consulter le site www.manitoba.ca/health/phia/public.fr.html ou communiquer avec :

Population et santé publique, Santé, Aînés et Vie active Manitoba

Téléphone : 204 788-6666 Télécopieur : 204 956-1917

